

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 15 décembre 2021

Nombre Membres

En exercice : 35

Présents :**17 Titulaires
2 Suppléants**Pouvoir :**2**Votants :**21 Pour
0 Contre
0 Abstentions**Date de la convocation :
28 Novembre 2021**Délibération n°
2021.12.32****L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre**

A 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : René BORY, Alain MARTIN, Philippe GESSEN, Éric PETIT, Jean-Paul LYONNET, Laurent CAPPY, Anne DEFOUR, Michel CONVERS, Patrick RIFFARD, Yves BRAYES, Bernard BARRY, Jean-Paul CELLE, Michel MONDON, Éric DUBOUCHET, Thierry BENEVENT, Alain FOURNIER, Jean-Paul AULAGNIER, Pierre LIOGIER, Evelyne BAYET.

Absent excusé : Guy JOLIVET, Éric GROS, Fabien BONNISSOL, Didier ROUCHOUSE, Pascal MEILLER, Anthony MOUNIER, Nathalie ARSAC-DELAIGUE.

Absents : Jean-Pierre MONCHER, Josiane GIRAUD, Thierry ASTIER, Christian BONNEFOY, Calogero GUINTA, Annie MANGIARACINA, Dominique FREYSSENET, Karine LARDON, Justine ROUX, Jérôme ROSIER, Pierre MOREL.

Renouvellement de la garantie financière de l'ISDND

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'arrêté préfectoral n° BCTE 2018/147 en date du 26 Décembre 2018 « portant autorisation d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux implantée à Gampalou sur le territoire de la Commune de Monistrol-sur-Loire et exploitée par le Syndicat Mixte Pour le Tri et le Traitement des Ordures Ménagères et assimilés (SYMPTTOM) » impose à ce dernier de produire une garantie financière.

La garantie financière actuelle, 1 324 852.00 € (montant maximum du cautionnement) arrive à échéance le 03 Juillet 2022.

Elle peut être renouvelé, dans les mêmes conditions, sur demande au moins 4 mois avant l'échéance.

Il convient donc de faire la demande de renouvellement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à renouveler la garantie financière, en adéquation avec l'arrêté préfectoral du 26 Décembre 2018,

- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président


Jean-Paul LYONNET